

Accueil intercommunal Charantonay St Georges

<http://alsh38790.jimdo.com/>

04 74 59 14 64

[frstgeorges@wanadoo.fr](mailto:frstgeorges@wanadoo.fr)

## **REGLEMENT de FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS**

### **1) PRESENTATION**

L'accueil de loisirs intercommunal, implanté sur les communes de St Georges d'Espéranche et Charantonay est géré par l'association **Familles Rurales**.

Les lieux d'accueil sont :

- Locaux de l'accueil de loisirs, école MOLLIE à St Georges
- l'accueil de loisirs à Charantonay

Ces lieux d'accueil sont utilisés en fonction des périodes et effectifs.

Les coordonnées téléphoniques des accueils sont les suivantes:

-> St Georges : 04 74 59 01 30

-> Charantonay : 04 74 84 31 23 - 06 08 68 30 59

### **2) FONCTIONNEMENT**

Ouverts à tous les enfants de 3 à 11 ans, en priorité aux enfants résidant sur le territoire de la communauté de commune et **dans la limite de la capacité d'accueil :**

- 44 places aux petites vacances (20 moins de 6 ans – 24 plus de 6 ans)
- 100 places l'été (40 moins de 6 ans- 60 plus de 6 ans)

- Toutes les vacances scolaires, du lundi au vendredi sauf jours fériés pour les vacances d'Hiver, Printemps, Eté et Automne.

**Horaires d'ouverture de 7h30 à 18h30.**

- Fermeture annuelle 3 semaines en août et 2 semaines à Noël

## **Modalités :**

### Inscriptions :

Les inscriptions se font lors des permanences dont les dates sont fixées avant chaque période de vacances scolaires.

**Au-delà des permanences, les demandes seront étudiées suivant les places disponibles et une majoration de 10% sera appliquée.**

**Pour les petites vacances** : Inscription à la journée.

*Il est demandé une inscription un jour minimum avant chaque sortie ou intervention extérieure.*

**Pour les vacances d'été** : Inscriptions à la semaine (exception pour les enfants âgés de 3 et 4 ans qui peuvent venir de 3 à 5 jours par semaine).

**La tarification se fait à l'heure** avec 8h00 de présence minimum.

La responsabilité de l'association n'est pas engagée avant et après l'heure d'inscription de l'enfant qui ne sera pas pris en charge par les équipes.

### Annulation :

**\* J-7 avant le 1<sup>er</sup> jour d'ouverture de l'accueil pour les petites vacances.**

**\* Jusqu'au 15 juin pour les vacances d'été.**

**\* Avant le 31 juillet pour la dernière semaine d'août.**

**A partir de ces dates les inscriptions sont définitives, non remboursables ou modifiables sauf sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure (naissance, mariage, décès...).**

Sur présentation d'un certificat médical, l'association remboursera 80% de la somme, les 20% restants seront conservés au titre des frais engagés (personnel, repas et administratif).

**Pour les vacances d'été, seules les semaines d'absence complètes sont prises en compte et font l'objet d'un remboursement selon les conditions énoncées ci-dessus. Une absence inférieure à la semaine n'est pas remboursable.**

### Tarification :

Les tarifs sont établis en fonction du QF (quotient familial) et sont disponibles au bureau ou sur le site de l'accueil : <http://alsh38790.jimdo.com>

Une tarification familiale est appliquée avec une remise pour les enfants d'une même famille, **présents en même temps** (20% pour le 2<sup>e</sup> enfant, 30% pour le 3<sup>e</sup>...)

Le tarif est majoré de 20% pour les familles hors territoire de la communauté de communes.

Les factures sont envoyées par mail et sont à conserver pour toutes demandes de justificatifs (CE, impôts...)

**Les duplicatas seront facturés 1€.**

Documents obligatoires à fournir à l'inscription :

Les dossiers peuvent être imprimés sur le site à l'adresse suivante :

<http://alsh38790.jimdo.com/>

-> 1 fiche sanitaire et copie du carnet de vaccination

-> Attestation versements CAF et n° d'allocataire (disponible sur le site de la CAF)

-> Dernier avis d'imposition pour les personnes qui ne sont pas allocataire CAF

-> Adhésion à l'Association. (25.00€ / an / famille).

*Les personnes qui s'inscrivent pour la 1° fois à l'association entre septembre et décembre, prennent une adhésion qui couvre cette période plus toute l'année civile suivante.*

Les règlements se font par chèque, espèces, chèques vacances ou CESU.

Le règlement s'effectue lors de l'inscription. Il peut être effectué en plusieurs fois et valide l'inscription.

**Aucun enfant ne sera admis sans inscription préalable. Tout dossier incomplet ou sans règlement à l'inscription sera refusé.**

Activités :

L'équipe se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme en fonction des effectifs, des conditions météo, pour raison de sécurité ou tout autre motif qui puisse nuire au bon déroulement du séjour ou du fait de l'organisateur.

L'organisation de mini-séjours sous tentes est prévue l'été dans la limite des places disponibles (minimum 8 enfants).

Alimentation :

Les repas sont élaborés et livrés par un traiteur et sont pris sur place dans les restaurants scolaires. Le goûter est fourni.

**Pour des raisons d'hygiène et d'organisation nous demandons aux familles, à l'occasion de certaines sorties de fournir le pique nique de l'enfant.**

Les cas de régimes alimentaires spécifiques (allergies, confessionnels,...) peuvent être étudiés lors de l'inscription.

Dans une continuité éducative, et en rapport avec le projet pédagogique, les enfants sont invités à goûter tous les aliments et ne pas les gaspiller.

Retard/absence :

Les retards ou absences doivent être **obligatoirement** signalés au plus tôt.

Equipement :

Tous les jours les enfants devront se munir d'un sac à dos avec une tenue adaptée aux activités salissantes et au sport...un change pour les plus petits.

Les consignes spécifiques seront données par l'équipe d'animation et affichées à l'entrée de l'accueil.

### 3) SECURITE et HYGIENE

Le personnel **n'est pas autorisé à administrer des médicaments**, il se charge de contacter les parents et le médecin en cas de besoin. Si toutefois l'enfant suit un traitement, il devra être remis à un membre de l'équipe pédagogique, avec **l'ordonnance**.

L'équipe prendra également toutes les mesures qui lui semblent nécessaires en cas d'urgence (médecin, pompiers, SAMU...) et avertira les parents.

**A cet effet, ne pas omettre de remplir correctement et en entier les fiches sanitaires lors de l'inscription. Veillez par ailleurs à la mise à jour des vaccins.**

### 4) DISCIPLINE

Toute attitude incompatible avec la vie de groupe (dégradation, vol, violences verbales et/ou physiques, non respect des personnes ou du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation.

En fonction des comportements, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion du centre après entretien avec les parents. Tout objet dégradé volontairement devra être remplacé à l'identique ou remboursé.

### 5) ASSURANCE

Une assurance couvre l'ensemble des enfants et du personnel de l'accueil de loisirs. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile de la famille.

### 6) DIVERS

Il est conseillé de marquer les vêtements de vos enfants et également de vérifier de ne rien oublier.

L'accueil de loisirs est un lieu d'échange où vous êtes fortement invité à visiter les locaux et rencontrer l'équipe d'animation qui se fera un plaisir de dialoguer avec vous.

### 7) FACTURES

Toutes les factures sont adressées par mail et sont à conserver pour toutes demandes de justificatifs (CE, impôts...)

Les duplicatas seront facturés 1€ la feuille.

### 8) REGLEMENT

Toute inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

